

La diversité culturelle dans le domaine scolaire et l'avenir du Québec

par Naim KATTAN*

LE CHAPITRE que la Commission royale d'enquête sur l'enseignement consacre dans son rapport à la diversité culturelle dans le domaine scolaire est à la fois généreux et réaliste. Il s'ouvre sur l'avenir en se basant sur les perspectives inscrites dans le présent.

D'après le recensement canadien de 1961, la répartition de la population du Québec, selon l'origine ethnique, s'établit selon le pourcentage suivant:

Origine française	80.6
” britannique	10.8
Autres origines ethniques	8.6

Il est certain que la proportion des personnes appartenant aux groupes ethniques autres que français et britannique s'est accrue entre-temps et cette tendance, en raison de l'arrivée constante des immigrants au Canada, ne cessera de s'accroître. Or, le système scolaire québécois ne prend nullement en considération cet aspect de la réalité pour la simple raison que lors de son établissement le nombre de personnes non françaises et non britanniques était minime. Ce qui importait alors, c'était l'existence de deux groupes confessionnels.

* L'auteur est secrétaire du Cercle juif de langue française et critique littéraire au journal *Le Devoir*.

L'aménagement des rapports entre catholiques et protestants a présidé à l'établissement non seulement du système scolaire de la Province de Québec mais de ceux de toutes les autres provinces. Inutile de rappeler les conflits graves que certains de ces systèmes ont souvent suscités.

Le Canada, et plus particulièrement le Québec, évolue dans le sens de la reconnaissance du pluralisme confessionnel et, ce qui est nouveau, de l'existence de deux langues officielles, de deux groupes culturels dominants et d'une multiplicité d'autres cultures. Aussi, avant de procéder à la réorganisation du système scolaire et de l'adapter aux nouvelles réalités culturelles de la Province, fallait-il repenser la confessionnalité et toutes ses implications dans un milieu pluraliste.

La Commission Parent a abordé cette question d'une manière méthodique dans une perspective réaliste et ouverte. Elle consacre, dans son rapport, un chapitre à la confessionnalité. Il est heureux qu'en repensant la confessionnalité dans le système scolaire, la Commission Parent n'ait pas oublié la présence, dans la province de Québec, d'une population dont l'origine n'est ni française ni britannique. On lit notamment (page 75, par. 123):

“Il est aisé de prévoir, qu’outre des familles canadiennes-françaises, certains autres groupes, notamment la minorité juive d’expression française et les Néo-Canadiens d’origine française habitués à l’école neutre accueilleront très favorablement la perspective d’un enseignement non confessionnel. Il faut aussi espérer qu’un nombre croissant d’immigrants non francophones qui jusqu’ici envoyaient leurs enfants aux écoles anglaises, choisiront de leur donner une éducation française; certains d’entre eux pourront opter pour ce type d’école.”

Ainsi l’établissement d’écoles non confessionnelles serait, de l’avis de la Commission Parent, un facteur d’intégration des Néo-Canadiens au groupe francophone. Certes le danger serait de ne voir dans de telles écoles non confessionnelles qu’une minorité de Canadiens français. Cela aboutirait à l’isolement des Néo-Canadiens qui, même s’il naît d’un choix libre, n’en serait pas moins néfaste du point de vue social.

La validité de l’intégration des Néo-Canadiens dans des écoles non confessionnelles ne peut être confirmée que par la présence d’un nombre suffisant de Canadiens français dans de telles écoles. Évidemment, personne ne peut prévoir avec exactitude le comportement d’un groupe social. Il faut cependant prendre en considération toutes les hypothèses.

L’attitude adoptée par la Commission Parent au chapitre de la diversité culturelle découle de son attitude envers la confessionnalité. Le rapport prend acte de l’évolution de la société et offre un programme d’action pour que l’évolution future de cette société se fasse dans l’harmonie dans une exigence de progrès.

Pour reconnaître l’existence des cultures et de leur diversité, il faut aller au-delà de la confessionnalité, seule réalité reconnue dans l’ancien système scolaire du Québec. Aller au-delà ne veut pas dire méconnaître, encore moins éliminer. Ce que ce rapport nous propose, c’est de repenser la confessionnalité afin de pouvoir passer à un autre palier: celui de la culture. Autrement dit, tout s’enchaîne et la diversité culturelle ne peut avoir de sens et de réalité que si la réorganisation de la confessionnalité et de la mise en place d’écoles non confessionnelles sont acceptées. Par conséquent, le Chapitre III est une suite du Chapitre II et ne peut en être séparé.

Dans sa description de la réalité culturelle québécoise, la Commission Parent fait ressortir trois faits fondamentaux sans subir la tentation d’en diminuer l’importance ou de l’exagérer. Le premier de ces

faits, c’est l’insertion du Québec dans le contexte nord-américain; le deuxième, c’est l’importance de la langue anglaise et, le troisième, la volonté des Canadiens francophones non seulement d’assurer leur survivance culturelle mais aussi d’affirmer, par un dynamisme accru, leur vitalité.

Le rapport Parent n’adopte pas, à l’égard des États-Unis, une attitude de systématique opposition. Il prend acte de la puissance américaine, y compris de la puissance culturelle de nos voisins. Cependant, si notre pays, aussi bien dans sa partie anglophone que dans sa partie francophone, veut assurer son autonomie, il est nécessaire d’en favoriser les éléments de base, le premier étant sans conteste, l’école.

L’attention des Commissaires ne s’arrête pas aux écoles francophones. En plus d’un souci de justice qui imprègne le rapport, il y a là aussi une obéissance aux exigences de la réalité. Les réformes scolaires, à tous les niveaux, que ce soit au primaire ou au secondaire, dans les instituts et dans les universités, visent à permettre aux Québécois, qu’ils soient de langue anglaise ou de langue française, de gagner leur vie dans leur milieu sans sacrifier leurs particularismes linguistiques ou culturels. En d’autres mots, les Commissaires souhaitent que l’école prépare le Québécois à mener une vie pleine sur tous les plans.

Il y a une distinction à établir entre la langue anglaise et la culture américaine. Les Commissaires constatent que dans la province de Québec, ceux qui appartiennent aux autres groupes ethniques que le français et le britannique sont, à l’heure actuelle, aussi nombreux que les Britanniques. Ils adoptent dans leur immense majorité la langue anglaise. Pourquoi? Le rapport donne les diverses raisons. L’immigrant, de par sa condition, est vulnérable sur le plan social et économique. Il souhaite mettre toutes les possibilités de son côté. Aussi, en apprenant la langue anglaise, il a l’avantage de pouvoir travailler non seulement dans les autres provinces canadiennes mais également aux États-Unis, si son adaptation et son intégration à la vie québécoise s’avèrent impossibles. D’autre part, l’immigrant ne peut pas ne pas constater que la puissance économique dans la province de Québec est détenue par la minorité anglophone.

Il y a également le problème religieux. S’il n’est pas catholique, il lui est difficile de s’insérer dans le milieu francophone. Il y a, en outre, le fait que les Canadiens français, pour des raisons psychologiques et historiques, n’ont pas fait preuve d’une attitude

d'ouverture et d'accueil à l'égard de l'immigrant et de l'étranger.

Le rapport Parent prévoit des remèdes et des correctifs à tous ces problèmes. Si les Néo-Canadiens souhaitent apprendre l'anglais, ce n'est que juste et légitime. D'ailleurs, les Canadiens français souhaitent eux-mêmes inculquer à leurs enfants une connaissance suffisante de cette langue. Méconnaître cette exigence fondamentale du continent nord-américain, ce serait s'insurger contre une évidence qu'aucun mot d'ordre ou directive ne peuvent infléchir. Aussi, les Commissaires insistent sur l'importance d'améliorer l'enseignement de la langue anglaise dans les écoles françaises.

En ce qui se rapporte à la domination économique du groupe anglophone, le rapport signale des changements importants. Ce groupe a pu, grâce à son avance sur le plan scolaire et à son adaptation à la vie économique de l'Amérique du Nord, assurer à ses jeunes des emplois dans le commerce et l'industrie. Ceux-ci n'avaient pas nécessairement une formation technique et professionnelle adéquate. La situation change. Le besoin est plus grand de techniciens spécialisés et les high schools anglophones ne peuvent point préparer les Canadiens de langue anglaise aux nouvelles exigences de la révolution technologique. En même temps, le nombre de Canadiens français qui peuvent remplir les nouvelles fonctions techniques s'accroît rapidement. Par conséquent, si les Canadiens anglais ne veulent pas être dépassés par l'évolution de la société québécoise, il leur est nécessaire, à eux aussi, d'apporter des changements importants dans leur système d'enseignement. Ils ont besoin d'une formation humaniste et technique plus adéquate. L'école doit les préparer aussi à s'enraciner dans le milieu québécois.

Le "College" ne prépare plus les Canadiens anglophones à la vie telle qu'elle se déploie dans l'ère de la technologie. C'est dans les écoles anglaises également qu'il faut améliorer l'enseignement de l'anglais sans oublier les progrès considérables qu'il faut accomplir dans celui de la langue française.

La présence des Néo-Canadiens dans les institutions scolaires et universitaires de langue anglaise contribue à affaiblir les liens qui rattachent la culture anglaise québécoise à son origine britannique. Si cette culture n'est pas adaptée au milieu nouveau, n'est pas enracinée dans les réalités québécoises, elle ne peut que subir les influences assimilatrices de la culture américaine. Et ceci ne s'accomplira qu'au

détriment des Néo-Canadiens qui se trouveront dans le milieu québécois, isolés de toutes les sociétés: celle des États-Unis, parce qu'ils n'en font pas partie; celle du Québec, parce qu'ils ne sont pas préparés pour y vivre.

Comme on le voit, les Commissaires ne se sont pas inspirés d'un anti-américanisme facile et vain, mais ont cherché les moyens les plus efficaces pour assurer l'autonomie culturelle des Québécois indépendamment de leur langue ou de leur origine. Il est normal, par conséquent, que les Commissaires s'attachent particulièrement à l'enseignement de la langue française. Il faut commencer par le commencement. Ceux qui détiennent la grande responsabilité de l'avenir de la culture française au Canada, ce sont les Canadiens francophones. Les Commissaires n'y vont pas par quatre chemins. L'école ne représente qu'un des éléments de la situation. La qualité de la langue française se détériore, et c'est toute la collectivité qui doit être égale à la tâche: "Une collectivité dont la langue est informe est une collectivité dont l'intelligence est entravée, dont toute la psychologie est atteinte, dont la personnalité est menacée et débilitee." C'est à une prise de conscience collective que les Commissaires convient les Canadiens francophones:

"La collectivité et la culture d'expression française au Canada ne se feront vraiment respecter que le jour où elles auront assez de respect d'elles-mêmes pour s'imposer et utiliser partout une langue dont elles puissent réellement être fières. C'est un élément fondamental de la dignité personnelle et collective."

Il n'y a pas que les Canadiens français qui doivent s'intéresser à l'avenir de la langue et de la culture française dans le pays. Les Canadiens de langue anglaise devraient tout autant, quoique pour des motifs différents, œuvrer pour le maintien et l'expansion de cette culture. D'abord, c'est ce qui donne au Canada l'une de ses principales caractéristiques; ensuite, la culture française est une véritable richesse. Les Commissaires sont d'avis qu'il faut lutter contre la tendance à réduire l'instruction à des programmes utilitaires sans profondeur et sans richesse. L'école anglaise devrait, par conséquent, accorder un intérêt considérable à la culture d'expression anglaise et tout autant à celle d'expression française.

Le rapport prévoit des modalités de consultation et de collaboration entre les autorités scolaires anglophones et francophones, protestantes, catholiques et non confessionnelles. Non seulement ceci servirait à

enrichir, par les expériences différentes, le bien commun de toute la population mais enrichirait également les éducateurs par la connaissance de mentalités et de méthodes diverses.

Le rapport se penche d'une manière particulière sur l'importance de l'enseignement du français aux Néo-Canadiens. Il est évident que la culture canadienne-française ne peut s'appuyer uniquement sur les descendants des Français qui ont découvert ce pays. D'autre part, la culture française étant par nature une culture universelle connue, pratiquée non seulement en Europe mais également en Afrique, en Asie et en Amérique, il est normal qu'elle s'appuie, dans son expansion au Québec, sur les apports des immigrants venus de divers pays. Cependant, l'immense majorité de ces immigrants, y compris ceux qui ont des affinités avec le français, comme les Italiens ou les Portugais, choisissent l'école anglaise plutôt que l'école française pour leurs enfants. Il est compréhensible qu'ils veuillent améliorer leur sort, et l'économie de l'Amérique du Nord, y compris celle du Québec, étant contrôlée par l'élément anglophone, les immigrants n'hésitent pas à vouloir inculquer la connaissance de cette langue à leurs enfants. Pour eux, cette langue est, le plus souvent, un véhicule utilitaire et leur connaissance de l'anglais ne leur ouvre pas automatiquement les portes de la société canadienne-anglaise. Jusqu'à présent, celles de la communauté canadienne-française leur étaient aussi fermées. Pour cette raison, les Commissaires recommandent que la communauté canadienne-française adopte une attitude d'accueil et d'amitié envers les autres groupes ethniques. Certes, les associations bénévoles qui favorisent les rencontres et l'amitié, ainsi que la connaissance mutuelle, peuvent rapprocher les Néo-Canadiens de l'élément francophone, mais leur action ne peut modifier d'une manière sensible les réalités économiques et sociales au Québec.

Nous sommes déjà les témoins d'une évolution rapide dans ce domaine. Plus les Canadiens français prennent conscience de leur force en tant que groupe, plus ils agissent comme groupe majoritaire et non comme groupe minoritaire, plus les Néo-Canadiens s'aperçoivent des avantages qu'ils peuvent retirer d'une connaissance plus approfondie et plus adéquate de la langue et de la culture françaises.

Le rapport ne mentionne pas l'expérience menée par la Commission des écoles catholiques de Montréal, voici quelques années, pour établir des écoles bilingues (qu'on a trop hâtivement qualifiées de tri-

lingues) pour attirer les Néo-Canadiens à la culture française. On sait que cette expérience s'est heurtée à l'opposition des éléments catholiques de langue anglaise qui l'ont attaquée sur le plan pédagogique.

Il est utile de mentionner la brochure publiée en 1961 par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sous le titre: "Programme d'étude pour les Néo-Canadiens". Ce programme avait pour objet d'insister davantage sur l'enseignement de la langue française, tout en accordant une grande importance à l'anglais. Ce qu'il y avait de particulier dans ce programme, c'était l'effort conscient entrepris en vue de l'intégration des Néo-Canadiens. Ainsi, pour que l'intégration s'effectue d'une manière harmonieuse, le projet prévoyait l'introduction de la langue maternelle des groupes ethniques pour l'enseignement de certains sujets "intimes", tels que la religion. D'autre part, le projet prévoyait l'emploi, dans la mesure du possible, de professeurs appartenant au groupe ethnique auquel appartenait la majorité des élèves dans une école donnée.

Il faut dire que la structure des centres urbains en Amérique du Nord, y compris Montréal, pouvait favoriser la réalisation d'un tel projet. En effet, les groupes ethniques sont concentrés dans certains quartiers et il est très fréquent de trouver des écoles où la majorité des élèves sont Italiens, Polonais, Ukrainiens, etc.

Le rapport Parent ne s'oppose pas d'une manière implicite à de telles expériences. Nous lisons en effet (p. 116, par. 192):

"On pourrait, dans le secteur des écoles françaises, quand cela est possible et comme le font actuellement les dirigeants du secteur catholique de langue anglaise, placer parfois ensemble dans une même école les enfants d'une même origine ethnique; par exemple, les Italiens se trouvant souvent groupés, à Montréal, dans certains quartiers de la ville, il serait possible de les réunir dans des écoles françaises, avec des maîtres connaissant leur langue. L'enseignement de l'anglais devrait être excellent dans ces écoles, et l'on pourrait même y enseigner la religion dans la langue maternelle au cours élémentaire, le système de cours-options au niveau secondaire permettant ensuite à ces enfants de poursuivre l'étude de leur langue maternelle à un niveau plus avancé."

Ainsi la Commission Parent insiste sur l'importance de l'enseignement des deux langues officielles de la province: le français et l'anglais. L'amélioration de l'enseignement du français est vital pour

l'épanouissement de la culture française au Canada. Il s'agit de mieux enseigner le français aux francophones mais aussi aux anglophones. Il faut auparavant intéresser ces derniers à l'apprendre. Il faut également que les immigrants soient convaincus que leur connaissance du français ne leur serait pas seulement enrichissante, du point de vue culturel, mais utile du point de vue matériel.

Les commissaires n'oublient pas pour cela l'importance de l'anglais. Il faudrait que cette langue ne soit pas, pour les anglophones, simplement un véhicule utilitaire mais un instrument de dynamisme culturel. Il est nécessaire également de reconnaître froidement

les faits. En Amérique du Nord, la connaissance de l'anglais apparaît aux francophones et aux immigrants comme indispensable. Aussi, faut-il améliorer son enseignement dans les écoles fréquentées par les membres de ces deux groupes.

Dans leurs recommandations, les commissaires insistent sur l'importance des rapports à établir entre les écoles de langue anglaise et les écoles de langue française à tous les niveaux. Il n'y a pas là uniquement un avantage certain sur le plan de l'enseignement. C'est du rapport harmonieux entre tous les groupes qui composent notre société qu'il s'agit en vérité •